

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNE DE LORETZ D'ARGENTON

En application de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2026, il sera procédé du mardi 31 mars 2026 9h00 au mardi 5 mai 2026 12h00, soit pendant 36 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la SAS CS RENS 03 dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune Bouillée Loretz commune déléguée de Loretz-d'Argenton au lieu-dit « Les Marchais ».

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de Loretz-d'Argenton, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Loretz-d'Argenton, siège de l'enquête, 57 place Charles de Gaulle 79 290 LORETZ D'ARGENTON. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « Centrale photovoltaïque Loretz d'Argenton » à l'adresse mél suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/LORETZ-D-ARGENTON/Centrale-photovoltaïque-a-Loretz-d-Argenton>, ainsi que le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact, l'absence d'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage aux avis.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Madame Laëtitia DUREAU, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, le préfet des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à Monsieur Boris BLAIS désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de Loretz d'Argenton :

- – le mardi 31 mars 2026 de 9 heures à 12 heures,
- – le mardi 14 avril 2026 de 9 heures à 12 heures,
- – le jeudi 23 avril 2026 de 9 heures à 12 heures,
- – le mardi 28 avril 2026 de 9 heures à 12 heures,
- – le mardi 5 mai 2026 de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Jérôme FONTES, directeur à RENew Sun – fontes.jerome@renewsun.fr (07 68 54 34 01).